



Bio Consom'acteurs Provence
www.bioconsomacteursprovence.com



L'avenir de la Terre et le nôtre
sont entre nos mains

GUIDE D'AIDE À LA CREATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION LOCALE BIO CONSOM'ACTEURS

- I – DEMARCHES ET CONTACTS EN AMONT DE LA CREATION
- II – DEMARCHES ET CONTACTS EN AVAL DE LA CREATION
- III – MATERIEL LOGISTIQUE ET CONSEILS D'ANIMATION POUR
STAND BIO CONSOM'ACTEURS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

I – DEMARCHES ET CONTACTS EN AMONT DE LA CREATION

- demander au siège national de Bio Consom'acteurs (9-11 avenue de Villars 75007 Paris – info@bioconsomacteurs.org - tel: 01 44 11 13 93 - fax: 01 44 11 13 61) :
 - communication du fichier des adhérents pour le secteur géographique concerné (contre signature de la charte du correspondant local incluant l'engagement de ne pas le divulguer)
 - un accord de principe pour l'octroi d'une somme de 300 € d'aide à l'installation
 - l'envoi des outils de communication édités par le siège : affiches, posters, dépliants « tomate », bulletins d'adhésion, livrets « la bio en questions » (et suivants) pour pouvoir diffuser localement les informations générales sur Bio Consom'acteurs
- essayer de repérer une douzaine de membres géographiquement les plus proches pour savoir, par contact téléphonique, si certains – ne seraient-ce que 2 ou 3 **solidement motivés**, avec **un bon esprit militant** (lire à ce sujet sur www.francebenevolat.org) seraient prêts à faire équipe pour constituer **un groupe actif de départ**

- demander par écrit au service « associations » de la préfecture ou sous-préfecture la plus proche de votre domicile un dossier complet de « création d'une association Loi 1901 »
ou télécharger tous les formulaires sur www.service-public.fr rubrique « associations »
coût des formalités (frais de publication obligatoire au journal officiel) : 44 €
- rédiger avec le groupe local de motivés le projet de statuts de l'association locale à partir des statuts de Bio Consom'acteurs (téléchargeables sur le site www.bioconsomacteurs.org/upload/file/statutsBC2009VF.pdf) .
Par souci évident d'harmonisation, il y a une double obligation :
.. celle du choix du nom de l'association locale (qui doit comporter la mention Bio Consom'acteurs)
.. et celle de l'objet (les buts) qui doit être identique à celui défini à l'article 2 des statuts de l'association nationale Bio Consom'acteurs
- contacter, si besoin d'informations générales sur la nature juridique et fiscale des associations Loi 1901, sur la conduite des AG (constitutive, générale, extraordinaire) le « délégué départemental à la vie associative » désigné par le préfet du département et dépendant de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports – voir http://www.associations.gouv.fr/article.php3?id_article=114
- lister dans le détail les étapes de la création d'une association – voir par exemple sur <http://solidarites.info/creation-association.php> ou sur <http://www.associationmodeemploi.fr>
- adresser un courriel à tous les membres Bio Consom'acteurs de votre secteur qui ont une adresse électronique, et une lettre à ceux qui n'ont pas d'adresse électronique (en non urgent, si vous avez la trésorerie et le temps, sinon, vous pourrez le faire dans un 2^{ème} temps) pour les convier à une réunion d'information et de propositions en vue de la création de l'association locale
- solliciter le prêt d'une salle de réunion à la commune de votre domicile (gratuite en général pour les associations locales) en précisant que c'est une réunion pour une association locale « en cours de création »
- en profiter pour inviter par courrier accompagné d'une doc sur Bio Consom'acteurs et d'un livret... ou mieux, lors d'un rendez-vous :
 - le journaliste (ou correspondant local s'il n'y a pas d'agence locale) du journal quotidien de votre secteur pour qu'il vienne faire une photo et publier les informations sur la création de votre association locale que vous lui fournirez par écrit, ce qui permet de toucher gratuitement un large public local
 - l'adjoint chargé de l'environnement, du développement durable, de l'écologie, etc. sinon pour les débats, du moins pour le pot de fin de réunion (à base de produits bio si possible locaux)
- tenir le maire au courant par l'intermédiaire de l'adjoint, et essayer de savoir :

- . s'il serait favorable à l'octroi d'une subvention de fonctionnement (modeste au départ, quelques centaines d'euros, en rapport avec la liste chiffrée du matériel de base nécessaire – voir paragraphe III)
- . si une salle communale pourrait accueillir la nouvelle association pour ses futures réunions (sinon, selon votre nombre, solliciter une autre association (p.ex. Foyer rural), ou centre culturel, médiathèque, café tranquille, etc.)
- à moins que la première réunion ait pu en tenir lieu, organiser une deuxième réunion au titre d' « assemblée générale constitutive » portant adoption des statuts et élection des administrateurs, qui se réuniront dans la foulée pour nomination du premier bureau qui procède immédiatement aux délibérations nécessaires à l'habilitation pour formalités de déclaration en préfecture et d'ouverture de compte bancaire

II – DEMARCHES ET CONTACTS EN AVAL DE LA CREATION

. assurances : établissement d'un contrat d'assurances en responsabilité civile et multirisque du siège social

La MAIF www.maif.fr est une vraie mutuelle défendant ses sociétaires par la meilleure proposition garantie / prix ; elle assure l'association nationale Bio Consom'acteurs et des associations locales (coût indicatif assurance MAIF pour une association locale Bio Consom'acteurs 102 € par an jusqu'à 50 membres actifs locaux).

. comptes bancaires : il est indispensable d'avoir un compte bancaire propre à l'association.

Vous pouvez soutenir l'action de Bio Consom'acteurs en ouvrant (et en faisant ouvrir à vos adhérents) un ou des comptes (courant et livret) auprès de nos partenaires :

- le Crédit Coopératif - <http://www.credit-cooperatif.coop/associations>

- la Nef - www.lanef.com

(souscription obligatoire de 3 parts minimum à l'ouverture soit 90 €).

Vous pourrez aussi faire profiter Bio Consom'acteurs d'une partie des intérêts de vos comptes épargnes solidaires ouverts dans ces deux établissements.

. énergie : si besoin pour local et/ou siège social : choisir notre partenaire Enercoop fournisseur d'énergie « verte » - www.enercoop.fr

. si financièrement possible : adhésion de l'association à Terre de Liens www.terredeliens.org que Bio Consom'acteurs soutient pour contribuer à faciliter l'accès aux terres agricoles des nouveaux cultivateurs bio

Communication

Dans la mesure du possible il est très utile de, rapidement :

. alimenter votre « page locale » de correspondant local sur le site national à la rubrique « la bio près de chez vous » (avant de créer, si besoin et si possible, votre propre site ou blog)

. éditer un petit document informatif de 4 pages A5 (une feuille A4 pliée en deux) présentant sur 2 pages l'association locale, ses buts, projets d'actions, coordonnées, membres du bureau, chargé de communication, et sur les 2 autres pages au recto le bulletin d'adhésion national / local (incluant le montant de l'adhésion locale que vous aurez voté en AG constitutive) et les actions de l'association nationale Bio Consom'acteurs, et au verso les partenaires financiers et associatifs. Ce petit dépliant permettant une distribution lors des manifestations pourra évoluer en 8 pages ultérieurement (grâce à une aide financière des partenaires (La Nef, le Crédit Coopératif, la mutuelle MAIF, la coopérative Enercoop) ou à une subvention des collectivités territoriales)

Demandes de subventions auprès de toutes les collectivités territoriales pouvant être sollicitées : – conseil municipal (la commune) – conseil général (le département) – conseil régional (la région)

Attention : renseignez-vous par internet pour connaître la date limite de dépôt des demandes de subventions (variable selon chaque collectivité territoriale) et téléchargez les formulaires spécifiques.

Il y a possibilité de les solliciter à deux niveaux, pour :

- . le fonctionnement (ex salle gratuite ou somme d'argent permettant de mettre en équilibre le budget annuel de l'association)
- . l'investissement (ex : achat de matériel énuméré au III – sur l'ensemble des besoins clairement énumérés, ou ordinateur portable, imprimante, photocopieur, etc.)

Contacts à prendre – souhaitables et utiles au départ pour faire connaître l'existence d'une nouvelle association locale de consommateurs bio :

- . Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, service de l'agriculture biologique (infos sur le montant et les modalités d'attribution des primes d'installation, la conversion en AB)
 - . Chambre d'Agriculture – qui accueille souvent l'association des agrobiologistes départementaux et/ou qui compte un ou plusieurs techniciens en culture bio
 - . Agence bio de la région – sur www.agencebio.org rubrique « contacts »
 - . la FNAB qui se décline au niveau du département (avec des chargés de mission) et de la région (avec des chargés de mission) – www.fnab.org
- Nota : il est profitable mutuellement d'essayer :

- . de participer aux mêmes salons, foires, manifestations, conférences bio, que les autres associations regroupées dans l'Agence bio,
- . de se placer (ou demander à être placés) juste à côté de leurs stands, pour offrir au public les deux volets les plus importants de la mouvance agrobiologiste : celui des producteurs et celui des consommateurs (qui sont souvent considérés comme ayant des intérêts divergents alors qu'ils ont en réalité, spécialement en bio, des intérêts très complémentaires voire indispensables)
- . Le conseil général – direction de l'agriculture et du développement rural

. Le conseil régional – direction de l’environnement, du développement durable, et de l’agriculture (service « agriculture biologique » le cas échéant)

et bien sûr (pour agir en bonne relation voire en bonne concertation) :

. toutes les associations à vocation écologique et agroécologique, dont notamment, très souventes présentes et actives :

. les AMAPs, la délégation départementale Nature & Progrès, les jardins familiaux et collectifs, les foyers ruraux, les coopératives et magasins de produits biologiques, etc.

III – MATERIEL LOGISTIQUE ET CONSEILS D’ANIMATION POUR STAND BIO CONSOM’ACTEURS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

Liste du matériel, petits outils et accessoires divers qu’il est très utile de prévoir pour pouvoir installer au mieux un stand dans les salons, marchés, foires bio, conférences et manifestations diverses (dans un contexte imprévisible).

L’organisation et la présentation du stand peuvent contribuer à donner au public une bonne image de Bio Consom’acteurs et sont nécessaires à une bonne qualité d’accueil du public souvent nombreux

1 table bois légère pliante (2,000 x 0,80) env. 60 à 80 €

2 ou 3 chaises bois pliantes bois (ou métal) ou tabourets env. 20 € pièce

2 (ou 3) chevalets bois pliants légers (de peintre) env. 30 € pièce

2 panneaux en contreplaqué (0,60 m x 0,80 m – épaisseur 0,5 cm) pour affiche et poster env. 40 € une plaque entière coupée

1 banderole Bio Consom’acteurs à œillets (pouvant être accrochée au bord de la table ou attachée avec cordelettes (exemple de prix banderole 2,00 m x 0,60 m environ 100 € -- 3,00 m x 0,60 m environ 140 €) – choisir un texte simple et accrocheur « Bio Consom’acteurs l’association des consommateurs de produits biologiques + site + un N° de tel local

1 ou 2 présentoirs verticaux (bois ou carton épais) pour doc Bio Consom’acteurs (livrets, dépliant, bulletin d’adhésion) env. 10 à 20 €

1 caisse avec serrure (bois ou métal) avec un fond de caisse : pièces 1 et 2 €, quelques billets de 5 et 10 € ; photocopies attestation d’assurance + récépissé déclaration en (sous)préfecture + parution au J.O. (nécessaires pour stand sur voie publique en cas de contrôle de gendarmerie ou police municipale) env. 30 à 50 €

1 caisse ou carton avec couvercle pour : doc Bio Consom’acteurs, livrets, dépliants, bulletins d’adhésion, affichettes livret, affichettes association locale ou régionale + éventuellement doc d’associations amies et partenaires : la Nef, Terre de Liens, Kokopelli, Enercoop, MDRGF, etc. ; un cahier ou carnet à disposition des visiteurs pour suggestions, propositions, offre d’aide bénévole, coordonnées et adresses e-mail, etc. env. 30 €
Prévoir des petits « poids » ou galets à poser sur chaque pile pour stand en extérieur...

+ éventuellement quelques ouvrages de base : « Manger bio c'est pas du luxe » Dr Lylian le Goff, « OGM tout s'explique » Christian Vélot, « Terres d'avenir pour un mode de vie durable » Philippe Desbrosses, « Manger bio, c'est bien si... » Hugues Toussaint, « Le recours à la terre » Pierre Rabhi, etc. pour consultation sur place, prise de références, et éventuellement vente avec une marge contribuant aux frais de fonctionnement de l'association locale

Il est très important :

- . de bien pouvoir présenter les affiches et posters verticalement, près du passage du public pour être lus (chevalets)
- . de pouvoir faire s'asseoir sur une chaise à l'écart du passage les personnes désirant remplir leur bulletin d'adhésion et leur chèque (chaises)

Dans la mesure du possible il est souhaitable d'être toujours au moins deux membres présents en même temps sur le stand pour qu'il y en ait un qui puisse s'occuper des personnes désirant adhérer et en profiter :

- . pour leur proposer de faire un parrainage dans leur entourage
- . pour contrôler que les coordonnées soient lisibles (en particulier l'adresse e-mail qui doit être claire pour une bonne gestion du fichier)

Aux heures creuses il est toujours utile qu'un des deux présents fasse le tour des autres stands pour distribuer une doc et un livret « la bio en questions » avec des bulletins d'adhésion en incitant ceux qui souhaiteraient adhérer à le faire avant de partir

(d'une façon générale, sans faire trop de pression ni de prosélytisme excessif il est vivement conseillé de faire adhérer les personnes immédiatement car, outre le fait que « ce qui est fait n'est plus à faire »... c'est aussi beaucoup plus simple en direct, cela évite enveloppe, timbre, poste, etc. et cela permet le contrôle des bulletins d'adhésion)

1 boîte avec quelques accessoires, ciseaux, couteau, colle, scotch, punaises, cordelette, stylos, feutres, élastiques, agrafeuse, trombones, fil de fer, patafix, etc. env. 30 €

éventuellement 1 parasol avec pied

1 boîte - tirelire pour les dons

1 gros tube carton pour le transport des affiches et posters

En cas d'intervention publique pour présenter Bio Consom'acteurs et ses actions, utiliser :

. le livret « la bio en questions » et ses 25 réponses - téléchargeable sur www.bioconsomacteurs.org/upload/file/LA_BIO_EN_QUESTIONS.pdf

. le guide d'animation sur l'agriculture biologique (16 pages) réalisé par l'Agence bio, qui accompagne un kit pédagogique pour enfants « dis, c'est quoi l'agriculture bio ? » simple et très accessible pour tous (même les adultes !) avec huit fiches d'activités et trois posters en couleur très

attractifs pour un stand. L'Agence bio encourage le téléchargement et l'utilisation : « L'ensemble des éléments constitutifs du kit pédagogique "Dis, c'est quoi l'agriculture bio?", financé avec le concours de l'Agence BIO et la Commission européenne, a pour vocation être imprimé et utilisé en l'état. Aucune modification ne doit y être apportée ».

<http://www.agencebio.org/pageEdito.asp?IDPAGE=154&n2=107>

. les infos, actualités et articles publiés sur le site national

www.bioconsomacteurs.org qu'il est nécessaire de consulter très régulièrement pour actualiser ses connaissances : réglementations, labels, OGM, données statistiques, formations (p.ex : il y a désormais en France 3 lycées agricoles qui forment à un bac pro en agriculture biologique)

. les infos et publications de Terre Vivante www.terrevivante.org (une visite sur place dans l'Isère au pied du Vercors est très enrichissante)

Pour un accompagnement plus personnalisé à la création et pour l'assistance au fonctionnement de l'association locale, contacter :

. Elodie Ksantini assistante administrative permanente au siège à Paris
9-11 avenue de Villars 75007 Paris Tél 01 44 11 13 98 Fax 01 44 11 13 61
e.ksantini@bioconsomacteurs.org

. Bernard Astruc administrateur coordinateur référent national pour la création et le fonctionnement des associations et correspondants locaux
B.P. 13 – 83510 LORGUES – Tel 04 94 73 70 65 / 06 70 51 06 48
bernard.astruc@bioconsomacteurs.org